

Séance ordinaire du 30 mai 2023

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi trente mai deux mille vingt-trois à neuf heures dix-neuf, par visioconférence.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Isabelle Demers, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin et Amélie Landry, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, Stéphane Lafaut, directeur général, Nathalie Bélisle, directrice adjointe du Bureau de la mairie, Alexandre Boudreau-Forgues, attaché de presse du Bureau de la mairie, Johanne Lapointe, directrice du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2023-05-11

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 30 mai 2023.

CE-2023-05-12

Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mai 2023

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 23 mai 2023, par le retrait de la résolution CE-2023-04-96 « Attribution du contrat relatif à la réalisation de travaux d'ajout de voies réservées pour le transport collectif et de la réfection complète du tronçon 3 du

boulevard Guillaume-Couture, situé entre la route du Président-Kennedy (secteur Lévis-Pintendre) et le boulevard Alphonse-Desjardins (secteur Lévis) et décret des travaux ».

CE-2023-05-13

Besoin de main-d'œuvre à la Direction des finances et de la trésorerie

[Document d'aide à la décision GCH-2023-067](#)

Il est résolu d'autoriser le mouvement de main-d'œuvre à la Direction des finances et de la trésorerie, tel qu'il est indiqué en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2023-067, et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à pourvoir à tous les postes laissés vacants par ce mouvement de main-d'œuvre.

CE-2023-05-14

Aide financière au bénéfice d'organismes de la communauté

[Document d'aide à la décision GRE-2023-022](#)

Il est résolu d'accorder l'aide financière aux organismes de la communauté, telle qu'elle est indiquée en annexe à la fiche de prise de décision GRE-2023-022, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE-2023-05-15

Aide financière au Comptoir le grenier pour soutenir la réalisation d'initiatives cadrant dans le *Plan d'action de la Politique de développement social et communautaire* et financement afférent

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2023-018](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder une aide financière non récurrente de 20 000 \$ au Comptoir le grenier, pour la mise en œuvre d'initiatives structurantes et d'intérêt collectif visant à briser l'isolement et à développer un réseau de soutien, d'autoriser le financement de cette aide financière à même le montant affecté par la résolution CV-2022-03-21 et provenant de la réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation du plan d'action de la *Politique de développement social et communautaire*, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, tel qu'il est indiqué en annexe à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2023-018.

CE-2023-05-16

Entente de collaboration et de versement d'une aide financière pour la mise en place d'un programme d'adaptation de la Cour municipale de Lévis pour des clientèles particulières à intervenir avec Réhab et financement afférent

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2023-019](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'entente de collaboration et de versement d'une aide financière pour la mise en place d'un programme d'adaptation de la Cour municipale de Lévis pour des clientèles particulières à intervenir avec Réhab, telle qu'elle est jointe en annexe à la fiche

de prise de décision DVC-DSC-2023-019, d'autoriser le financement de cette aide financière à même le montant affecté par la résolution CV-2022-03-21 et provenant de la réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation du plan d'action de la *Politique de développement social et communautaire*, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2023-05-17

Avenant 1 à l'entente concernant le versement d'une aide financière pour le développement de la zone d'innovation Dataparc Lévis à intervenir avec Zone synapse

[Document d'aide à la décision DEV-2023-042](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'entente concernant le versement d'une aide financière pour le développement de la zone d'innovation Dataparc Lévis à intervenir avec Zone synapse, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision DEV-2023-042, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2023-05-18

Aide financière à Poterie terre et biscuit dans le cadre du *Programme particulier de soutien à l'implantation de nouveaux commerces*

[Document d'aide à la décision DEV-2023-053](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière maximale de 15 000 \$ à Poterie terre et biscuit dans le cadre du *Programme particulier de soutien à l'implantation de nouveaux commerces* et d'autoriser le directeur du Développement économique et de la promotion ou son représentant à signer au nom de la Ville l'entente écrite à intervenir avec le bénéficiaire de cette aide financière.

CE-2023-05-19

Financement de la dépense relative à l'acquisition du lot 2 360 282 du cadastre du Québec (208, rue des Campagnols, secteur Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy) et acquisition de ce lot

[Document d'aide à la décision APP-GI-2023-017](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de financer la dépense relative à l'acquisition du lot 2 360 282 du cadastre du Québec (208, rue des Campagnols, secteur Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy) au montant maximum de 264 200\$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté et d'accepter la promesse de vente de ce lot, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision APP-GI-2023-017, les frais relatifs à être assumés par la Ville, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2023-05-20

Entente intermunicipale concernant la fourniture de services de réception et de traitement des boues d'installations septiques et des fosses scellées à intervenir avec la Ville de Québec

[Document d'aide à la décision APP-2023-059](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'entente intermunicipale concernant la fourniture de services de réception et de traitement des boues d'installations septiques et des fosses scellées à intervenir avec la Ville de Québec, telle qu'elle est indiquée en annexe à la fiche de prise de décision APP-2023-059, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2023-05-21

Modification du contrat relatif aux travaux d'arboriculture divers et à l'établissement ou l'entretien de percées visuelles

[Document d'aide à la décision APP-2023-092](#)

Il est résolu de modifier le contrat pour les travaux d'arboriculture divers et l'établissement ou l'entretien de percées visuelles (contrat 2023-50-05, pour le lot 7), attribué par la résolution CV-2023-01-70, adoptée le 27 mars 2023, au montant estimé de 64 800 \$, avant TPS et TVQ, étant donné que cette modification constitue un accessoire au contrat accordé et qu'elle ne change pas la nature de celui-ci, tel qu'il est indiqué en annexe à la fiche de prise de décision APP-2023-092.

CE-2023-05-22

Modification du contrat de services professionnels en ingénierie pour des projets de réfection des réseaux d'aqueduc, d'égouts et de chaussées situés sur plusieurs rues et le renforcement d'aqueduc sur le chemin Industriel (secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision APP-2023-098](#)

Il est résolu de modifier le contrat de services professionnels en ingénierie pour des projets de réfection des réseaux d'aqueduc, d'égouts et de chaussées situés sur plusieurs rues et le renforcement d'aqueduc sur le chemin Industriel (secteur Saint-Nicolas) (contrat 2022-55-47, pour le lot 3), attribué par la résolution CE-2022-55-96, adoptée le 7 juin 2022, au montant estimé de 21 900 \$, avant TPS et TVQ, étant donné que cette modification ne change pas la nature de celui-ci, tel qu'il est indiqué en annexe à la fiche de prise de décision APP-2023-098.

CE-2023-05-23

Attribution du contrat relatif aux travaux d'installation de débitmètres réseau et décret de travaux

[Document d'aide à la décision APP-2023-103](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat relatif à l'installation de débitmètres réseau (appel d'offres 2023-50-59), à Allen entrepreneur général inc., au montant estimé de 686 000 \$, avant TPS et TVQ, en plus des ajustements prévus au contrat, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

CE-2023-05-24**Modification du contrat de services professionnels relatifs à la préparation du programme fonctionnel et technique pour la construction d'une palestre de gymnastique et la réfection majeure du centre Raymond-Blais (secteur Lévis)**

[Document d'aide à la décision APP-2023-104](#)

Il est résolu de modifier le contrat de services professionnels relatifs à la préparation du programme fonctionnel et technique pour la construction d'une palestre de gymnastique et la réfection majeure du centre Raymond-Blais (secteur Lévis), attribué par le Directeur général adjoint – développement durable le 3 octobre 2022, au montant estimé de 4 000\$, avant TPS et TVQ, étant donné que cette modification constitue un accessoire au contrat et qu'elle ne change pas la nature de celui-ci, tel qu'il est indiqué en annexe à la fiche de prise de décision APP-2023-104.

CE-2023-05-25**Abrogation de la résolution CE-2023-04-03 « Attribution du contrat pour l'aménagement des sentiers de l'hôtel de ville et décret des travaux » et attribution du contrat d'aménagement des sentiers de l'hôtel de ville et décret de travaux**

[Document d'aide à la décision APP-2023-105](#)

Il est résolu d'abroger la résolution CE-2023-04-03 « Attribution du contrat pour l'aménagement des sentiers de l'hôtel de ville et décret des travaux ».

Il est également résolu d'attribuer le contrat d'aménagement des sentiers de l'hôtel de ville (appel d'offres 2023-50-23), à Les entreprises P.N.P. inc., au montant estimé de 811 770 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

CE-2023-05-26**Modification du contrat relatif à la construction du poste de police et de la maison de la justice de proximité**

[Document d'aide à la décision APP-2023-107](#)

Il est résolu de modifier le contrat relatif à la construction du poste de police et de la maison de la justice de proximité (contrat 2021-50-106), attribué par la résolution CV-2021-07-64, adoptée le 30 novembre 2021, au montant estimé de 100 000 \$, avant TPS et TVQ, étant donné que cette modification constitue un accessoire au contrat et qu'elle ne change pas la nature de celui-ci, tel qu'il est indiqué en annexe à la fiche de prise de décision APP-2023-107.

CE-2023-05-27**Attribution du contrat relatif au remplacement des armes de service**

[Document d'aide à la décision APP-2023-110](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat de remplacement des armes de service (appel d'offres 2023-55-32), à Rampart international, au montant estimé de

226 129,05 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2023-05-28

Entente de visibilité concernant les *Grands feux Loto-Québec* pour l'année 2023 à intervenir avec Les créations pyro et autorisation pour la participation à des activités

[Document d'aide à la décision DEV-2023-051](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'entente de visibilité concernant les *Grands feux Loto-Québec* pour l'année 2023 à intervenir avec Les créations pyro, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2023-051, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Il est également résolu d'autoriser tous les membres du conseil de la Ville, le personnel du Bureau de la mairie, le personnel du cabinet du conseiller désigné monsieur Serge Bonin et les représentantes et représentants désignés par la Ville parmi le personnel de la Ville à utiliser les billets prévus à cette entente pour assister aux activités organisées par Les créations pyro.

CE-2023-05-29

Levée de la séance

La séance est levée à 10h 58.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
